

LA FORMATION «EXPERT INTERNE»

Article 8 . § 8.1.1 NORME EN NF 15635

« L'utilisateur (du système de rayonnage) doit nommer officiellement une **Personne Responsable de la Sécurité de l'Équipement de Stockage...** » :

la P.R.S.E.S

DEVENIR AUTONOME

L'OBJECTIF DE LA FORMATION est de rendre autonome votre personnel dans la réalisation des contrôles de racks, en conformité avec les référentiels et les normes en vigueur. Ceci implique une analyse des textes et de leurs applications fonctionnelles*, une pratique du contrôle sur site et la capacité à rédiger un rapport, formalisé pour les « autorités compétentes ».

Véritable « transfert de connaissances », cette formation est un tremplin vers l'autonomie pour une sécurisation immédiate du personnel.

Matériels et procédures vous sont confiés, expliqués et mis en œuvre dans vos espaces de travail. Le formateur CONTROL2RACK® analyse les risques, en réalisant conjointement une partie de contrôle in-situ, après avoir partagé son « savoir faire ».

Formation « qualifiante » nécessaire à toute entreprise qui privilégie la sécurité au travail et la pérennisation des investissements.

* une connaissance des rayonnages à palettes

